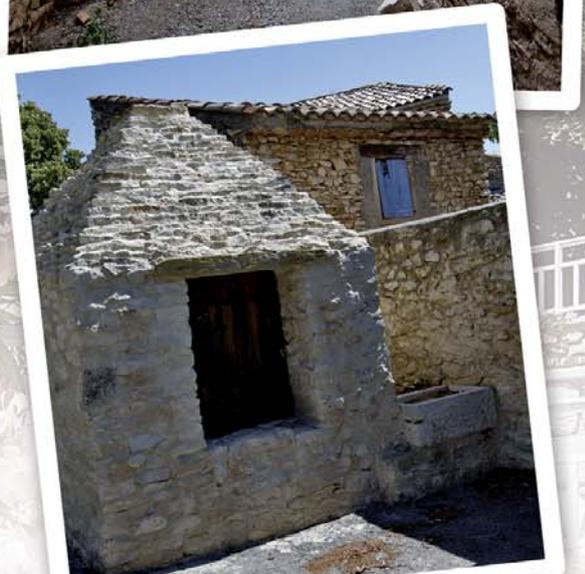
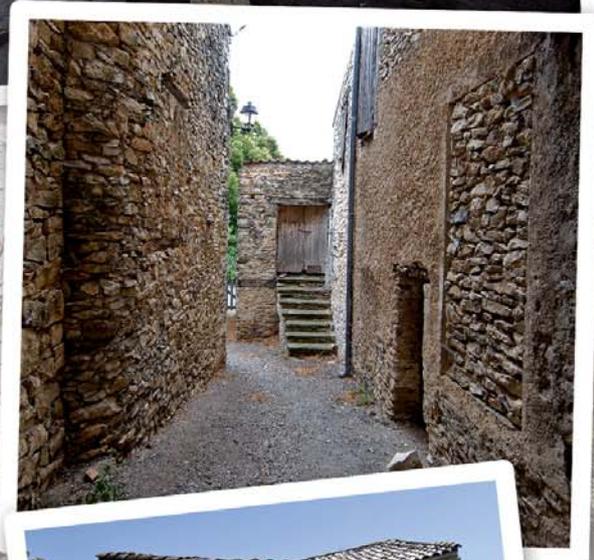




Revue d'informations municipales

Mallefougasse

INFOS



INFOS PRATIQUES ...

COMMENT JOINDRE LES SERVICES DE LA MAIRIE

Mairie de Mallefougasse - - Rue de la mairie
04230 Mallefougasse-Augès
Tél. : 09 79 31 33 20 - Fax : 04 92 77 03 06.
Mèl : mairie.mallefougasse@orange.fr
Site Internet : <http://mallefougasse.chez-alice.fr>

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi et jeudi : de 14h30 à 17h ; Mardi et vendredi : de 9h à 11h.

MALLEFOUGASSE INFOS REVUE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Numéro 44 : NOVEMBRE 2017

Directeur de publication : Jean-Paul DEORSOLA
Dépôt légal à parution
Création et réalisation :
frédéric.pellegrini [grafist] - Tél. : 06 11 43 40 97

REMERCIEMENTS.

Le Conseil municipal remercie les nombreux habitants qui ont participé au traditionnel apéritif du 14 juillet. Un bel instant de convivialité !



A VOS AGENDAS

LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le Conseil municipal vous convie à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre à 11h30 devant le Monument aux morts.

RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS VERTS.

Le pôle déchets de l'agglomération renouvelle l'opération de récupération des déchets verts. Comme les années précédentes, la benne sera mise à disposition devant le local technique les samedis et dimanches suivants :

- 11 et 12 novembre ;
- 18 et 19 novembre ;
- 25 et 26 novembre ;
- 2 et 3 décembre ;
- 9 et 10 décembre.

INFOS UTILES

La nouvelle tarification de l'eau et de l'assainissement.

- la tarification de l'eau :

- de 0 à 80 m³ : 1,36€ le m³ ;
- de 81 à 160 m³ : 1,60€ le m³ ;
- de 161 à 240 m³ : 2,05€ le m³ ;
- plus de 241 m³ : 2,18€ le m³.

- la tarification de l'assainissement :

- de 0 à 80 m³ : 0,53€ le m³ ;
- de 81 à 160 m³ : 0,66€ le m³ ;
- de 161 à 240 m³ : 0,92€ le m³ ;
- plus de 241 m³ : 1,00€ le m³.

- l'abonnement au réseau d'eau : 60,00€ ;

- l'abonnement au réseau d'assainissement collectif : 30,00€.

Cette nouvelle tarification s'appliquera sur la facturation de l'année 2018.

Le SPANC (le service public de l'assainissement non collectif)

Après consultation, le Conseil municipal a choisi l'entreprise AQU'TER (Gap) pour effectuer le contrôle des stations d'épuration autonomes. Les habitants concernés par le SPANC seront prochainement conviés à une réunion d'information avant le démarrage de cette opération de contrôle qui s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'eau.

La mise en place de l'obligation de débroussaillage.

Dans notre dernier bulletin d'information nous vous avons présenté la réglementation sur le débroussaillage. Force est de constater que beaucoup reste à faire sur notre commune en la matière. L'été chaud et sec que nous venons de connaître témoigne, s'il en était besoin, de l'impérieuse nécessité de prendre ces mesures de prévention au sérieux et surtout qu'il est temps de passer à l'acte.

Pour ce faire, le Conseil municipal a sollicité, par délibération le 4 avril dernier, la mise en place d'une opération de débroussaillage sur notre commune en collaboration avec l'Office National de la Forêt (ONF), pôle DFCl (Défense de la Forêt Contre l'Incendie).

La première étape de ce programme consiste à établir un diagnostic, ainsi l'ONF service DFCl va établir la cartographie des secteurs à risque de notre village.

Il conviendra ensuite à chaque propriétaire de mettre sa parcelle en conformité avec la réglementation inhérente aux obligations légales de débroussaillage. l'ONF service DFCl accompagnera cette opération par ses conseils.

LE BILLET D'HUMEUR

LE BILAN DE L'OPÉRATION : MALLEFOUGASSE VILLAGE PROPRE.

Le 25 juin dernier, le Comité des fêtes et des bénévoles ont décidé de venir prêter main forte à la municipalité par la mise en œuvre d'une opération « village propre » qui a consisté à récupérer les déchets sauvages jetés sur notre commune. Cette opération a été faite en collaboration avec le pôle déchets de l'Agglomération Provence Alpes.

Plus qu'un grand discours, les photos attestent des incivilités constatées : de l'aire dédiée au tri sélectif, sans cesse nettoyée et toujours souillée, jusqu'au fond des bois !

Ces déchets ont fait l'objet d'une expertise par la gendarmerie. Une plainte a été déposée par la mairie ; une enquête est en cours. A suivre...

LA GESTION DES DÉCHETS.

Le pôle déchets de l'agglomération et la municipalité rappellent une fois encore que les conteneurs du village sont strictement



réservés aux ordures ménagères. Tout l'été des habitants se sont plaints de conteneurs qui débordent et qui occasionnent avec la chaleur des odeurs désagréables envers les habitations proches ! Force est de constater que les conteneurs débordent parce qu'ils contiennent beaucoup d'autres déchets que des ordures ménagères ! Rajouter sans cesse des conteneurs qui sont systématiquement remplis de déchets non appropriés ne peut pas être une solution pérenne. Cela augmente le tonnage des ordures non triées et, de fait, le coût qui nous acquittons tous.

Il convient d'utiliser l'aire de tri, les déchetteries de Peyruis et de Château-Arnoux ainsi que le service de ramassage des encombrants. Toutes les solutions pour avoir un village propre existent.

Pour conclure, la municipalité remercie vivement les bénévoles qui ont participé à cette journée « village propre » et renouvelle son appel à plus de civisme en la matière. Le respect dû à ces bénévoles et à notre agent communal mérite bien cela !

LE SAVIEZ-VOUS

L'ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE À MALLEFOUGASSE.

Les travaux inhérents à l'arrivée de la fibre optique sont en cours sur notre commune. Ce projet consiste à remplacer la ligne cuivre entre Cruis et Mallefougasse par un réseau fibre. Ce nouveau réseau enfoui relie Cruis à Mallefougasse, via l'ancienne route départementale et le chemin Claude Galley pour rejoindre le nœud de réseau abonnés (NRA) qui a été installé en 2011 à proximité du Fougassais afin de permettre la mise en place de l'ADSL.

Il ne s'agit pas du déploiement de la fibre jusque chez l'abonné, mais cette opération « d'opticalisation » du NRA va permettre une augmentation et une fiabilisation du débit Internet ; elle sera opérationnelle dans quelques mois.

Pour Mallefougasse, le coût de cette opération s'élève à 198.000€, il est intégralement pris en charge par le Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit (PACA THD).

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Départements des Alpes-de-Haute-Provence et des

Hautes-Alpes ont créé conjointement un réseau d'initiative publique : le Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit (PACA THD), pour être à la fois le vecteur de leurs investissements en matière d'infrastructures de communication électronique et l'interface unique pour l'exploitation par des opérateurs tiers. Le premier plan quinquennal de PACA THD (2014 – 2019) sur les deux départements alpins, vise la couverture en Très Haut Débit des foyers et des entreprises à l'horizon 2020.



LE PLAN D'AMÉNAGEMENT 2018 – 2037 DE LA FORÊT COMMUNALE ÉTABLI PAR L'ONF.

La forêt communale de Mallefougasse-Augès d'une surface cadastrale de 77,28 hectares (ha) occupe le bas de l'adret de la montagne de Lure. Bien que située en totalité sur le territoire communal, elle est éclatée en quatre entités qui constituent les différentes parcelles. Le climat est de type méditerranéen atténué. Les conditions pédoclimatiques constituent une contrainte pour les espèces arborescentes, le choix des espèces est limité et la productivité est faible.

Les peuplements en sylviculture de production représentent 74% de la surface en gestion soit 57,77 ha. Il s'agit majoritairement de taillis de chêne pubescent ou de hêtre en mélange avec des résineux, le solde est constitué de futaies résineuses (pin noir d'Autriche, pin sylvestre). La production de bois est destinée à l'industrie ou à l'énergie.

BILAN DE L'AMÉNAGEMENT PRÉCÉDENT :

La récolte effectuée dans la période précédente 1995-2015 est de 2133 m³. L'aménagement prévoyait la régénération de 17,3 ha, le bilan fait état d'une surface effectivement régénérée de 5,37 ha. Le résultat global de la régénération est peu satisfaisant. Cependant la dynamique du pin sylvestre et du pin noir laisse présager un comblement rapide des vides.

L'aménagement prévoyait des travaux sylvicoles qui n'ont pas été réalisés (dégagement, dépressage) car la régénération n'était pas assez avancée. Les travaux de maintenance prévus ont été réalisés.

PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER 2018 – 2037 :

Le traitement en futaie régulière représente 88% de la surface en sylviculture de production, le solde est traité en taillis. La forêt est globalement rajeunie, cependant des peuplements de pin sylvestre qui ne gagnent plus à vieillir doivent être régénérés sur 10,84 ha et des taillis mûrs doivent être rajeunis sur 5,47 ha. Un dépressage dans un peuplement de pin sylvestre sera réalisé avec pour objectif l'obtention de bois d'œuvre. La forêt se caractérise par l'absence de vieux bois. Cet aménagement vise à pallier ce manque par la mise en place de la trame vieux bois.

Les coupes seront regroupées la même année pour former un lot commercialisable, environ 800 m³. Il s'agit d'une coupe de taillis de chêne pubescent sur 5,47 ha et d'une coupe de régénération de pin sylvestre sur 10,84 ha.

Des travaux sylvicoles sont prévus. Il sera réalisé un dépressage dans un jeune peuplement de pin sylvestre sur une surface de 3,91 ha.

Des travaux d'infrastructure sont prévus dans certaines parcelles pour permettre la desserte interne, soit 1,7 km.

Des travaux non sylvicoles sont programmés. L'entretien du périmètre de la forêt. Cette action permet de matérialiser la limite entre la forêt et les propriétés voisines.

La délimitation des îlots de vieillissement et de sénescence.

Cette action permet de garantir la pérennité de l'engagement environnemental.

PLAN DE PRÉVENTION RISQUES INCENDIE. DFCI : « DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES ».

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est couvert par un plan de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI) qui divise le territoire en massifs.

La forêt communale de Mallefougasse-Augès est incluse dans le massif : « Les collines de la Durance ».

PROTECTION DES EAUX DE SURFACE.

Les cours d'eau, « Riou de Sisteron », « le grand Valat », « le ravin de Madaric », traversent ou longent la forêt communale. Il incombe au gestionnaire d'empêcher la formation d'embâcles et de veiller au respect de la réglementation particulièrement la loi sur l'eau lors des coupes.

PATRIMOINE CULTUREL ET MÉMORIEL.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) signale la présence de vestiges archéologiques datant du moyen âge classique et du bas moyen âge : « Castrum de Consonoves », une motte castrale et « Consonoves », un village. Le gestionnaire signalera aux intervenants lors des coupes ou des travaux la présence de ces vestiges. Il prendra les mesures nécessaires pour les préserver (délimitation temporaire). Interdiction de traverser la zone avec des engins lors des coupes et des travaux.

LES PRINCIPAUX PEUPEMENTS.

- Le pin sylvestre en peuplement pur mesure en moyenne 12 m à 100 ans ce qui correspond à une fertilité de classe 2. Le diamètre moyen est inférieur aux données de références (Guide de sylviculture de montagne des alpes du Sud) ce qui peut s'expliquer par des éclaircies réalisées tardivement. En phase de jeunesse cette deuxième génération fait preuve d'une bonne dynamique avec une forte densité de semis.
- Le chêne pubescent est l'espèce typique de l'étage supra méditerranéen. Il est traité historiquement en taillis. Il ne dépasse pas les 6 m à 50 ans, la classe de fertilité 4 est majoritaire. La faible réserve en eau du sol reste le facteur limitant car en fond de vallon il peut atteindre 12 m à 50 ans soit une classe 2 de fertilité mais cette situation reste marginale.
- Le pin noir est majoritairement présent en mélange avec le chêne pubescent. Il ne constitue des peuplements purs que dans les zones plantées où avec une hauteur de 10 m à 30 ans, il atteint la classe 2 de fertilité. Cette évaluation sera à confirmer au prochain aménagement car la validité des courbes n'est optimale qu'à partir de 50 ans.
- Le hêtre est présent en mélange et traité en taillis. Sa présence à l'étage supra méditerranéen est singulière mais l'observation de nombreuses descentes de cimes hypo-

thèque son maintien sur le long terme dans un contexte de changement climatique.

- Autres feuillus : cette catégorie regroupe des essences d'accompagnement qui jouent un rôle au regard de la préservation de la biodiversité : alisiers, sorbiers, merisiers, érables de Montpellier... Ces essences sont à préserver lors des coupes et des travaux.

- Lande en cours de boisement : 5,49 ha.

Ces surfaces correspondent à des vides considérés comme « boisables » par l'ONF, on observe l'arrivée du pin sylvestre. Une partie de cette surface correspond à un échec des plantations dont on ignore la cause hormis pour la zone plantée en mélèze, cette espèce de l'étage montagnard n'est pas en station.

Pour mémoire on peut signaler la présence marginale de chênes verts et de pins d'Alep sur les stations du méso méditerranéen.

La comparaison des données entre la campagne de terrain de 1995 et celle de 2016 montre une augmentation de la surface occupée par le chêne pubescent au dépend du pin sylvestre. Cette dynamique naturelle sera accompagnée par la sylviculture.

Globalement il s'établit une correspondance entre l'autécologie des essences et les étages bioclimatiques, hormis pour le hêtre qui est en limite d'aire de répartition.

BILAN PRÉVISIONNEL.

On constate une dégradation du bilan financier malgré une amélioration de la recette bois. L'augmentation est significative bien que la production en volume soit 58 % inférieure à la production de la période antérieure. Cette amélioration est assemblée sur une augmentation du prix de vente pour la période. La baisse de la production s'explique par un déséquilibre des classes d'âge, les futaies sont majoritairement en phase de jeunesse.

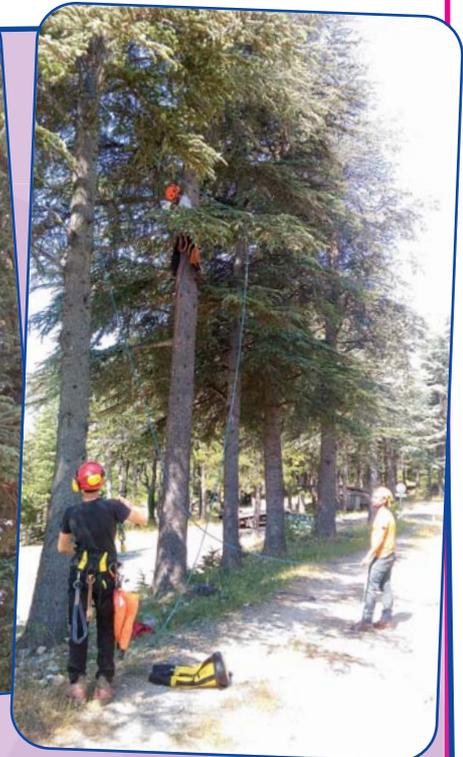
LE SAVIEZ-VOUS

ONF : un chantier école pour l'entretien de l'allée des Cèdres.

Au mois de juin dernier, l'école de la forêt de la Bastide des Jourdans a procédé, sous l'égide de l'ONF, à une opération d'entretien de l'allée des Cèdres : abattage, élagage, apurement des branches mortes...

ONF : restauration de la piste DFCI dans le bois communal de Bondon.

Le pôle DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie) de l'ONF a procédé à la remise en état de la piste DFCI qui traverse le bois communal de Bondon. Le nettoyage de cette piste et sa remise au gabarit des véhicules de secours actuels visent à sécuriser cet espace boisé proche du village.



LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

CONSTRUCTION D'UN WC PUBLIC SUR L'AIRE DE JEUX.

L'aménagement de l'aire de jeux se poursuit avec la construction d'un WC public. Ce projet initié par la Communauté de communes de la Moyenne Durance a été repris et réalisé par l'Agglomération Provence Durance. Le coût de cet investissement s'élève à 75.000€.



SÉCURISATION DE LA TRAVERSEE DE VILLAGE SUR LA DÉPARTEMENTALE

Après appel d'offres, le Conseil municipal a... pour la mise en place de programme de sécurisation de la traversée de village sur la départementale D951 élaboré par le Conseil départemental (présentation bulletin...



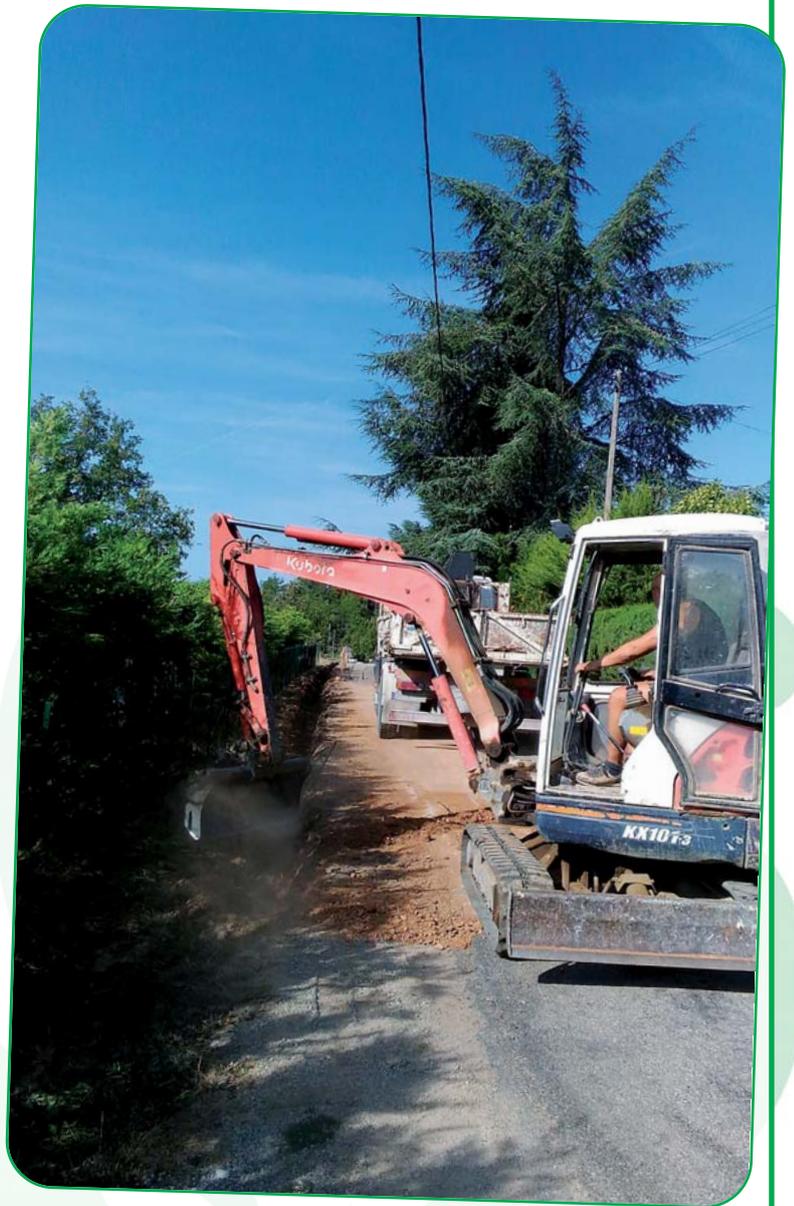
CRÉATION D'UN ESPACE DE PARKING ET D'UNE ZONE DE CROISEMENT ET DE RETOURNEMENT À L'ENTRÉE DU VILLAGE.

Après avoir acquis la parcelle cadastrée D90 à l'entrée sud du centre ancien, la commune a procédé à son aménagement en créant deux places de parking et un emplacement réservé permettant le croisement et le retournement des véhicules à l'entrée de la voie étroite du centre ancien (présentation bulletin infos n°42).



RSÉE MENTALE.

hoisi l'entreprise EIFFAGE
risation de la traversée du
ar les services techniques
tin infos n°42).



EXTENSION DU RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU RUE DE LA MAIRIE

Afin de pouvoir raccorder l'espace constructible situé rue de la Mairie, une extension du réseau d'eau a été réalisée.



LA VIE DE LA COMMUNE

Cette année encore Mallefougasse a connu un bel été grâce aux nombreuses animations organisées par nos associations : les soirées théâtrales et culturelles, l'exposition des costumes provençaux, la fête du village, les animations autour du passage du tour de France, la nuit des étoiles, la journée de Patrimoine et la mise en marche du four communal... Un large programme qui a intéressé et ravi les nombreux participants.

Un grand merci à tous les bénévoles.



Costumes provençaux



Théâtre



Soirée Jean Giono



Fête du village



Nuit des étoiles



Journée du patrimoine



Tour de France

